

L'Annonay GAZETTE

Auteur : Le Lorient

Numéro 2 Sept 2021

Edito : Cette gazette est un projet de parents qui souhaitent que la paix revienne dans les écoles. En tant que parent, il est de notre devoir de protéger nos enfants jusqu'à leurs 18 ans. Nous avons fait le constat que face aux flux d'informations qui nous ont effrayés depuis le début de l'année 2020, il n'est pas facile de prendre de la hauteur sur ce que nous vivons. Pour y parvenir - après avoir nous-même fait l'expérience - nous vous conseillons d'éteindre pendant quelques jours la télévision, la radio, et de prendre le temps de discuter entre parents, amis, et de réaliser ce qui se passe autour de vous concrètement : y-a-t-il beaucoup de personnes malades et de quoi ? Les enfants ont-ils été atteints depuis l'année dernière et était-ce grave ?

Nous vous proposons dans cette gazette des propos qui nous l'espérons vous aideront à observer cette actualité d'un oeil plus aiguisé. Osez faire un pas de côté pour changer de point de vue, ne serait-ce qu'un instant. Cela pourrait participer à éclaircir bien des choses (en vous). Et n'oubliez jamais qu'en tant qu'adulte, vous avez fait l'expérience de la vie et avez déjà traversé avec courage bien des maladies. Vous avez ainsi développé une intelligence qui peut stimuler votre intuition sur ce que nous vivons.

Les mesures du protocole sanitaire scolaire sont-elles adaptées et proportionnées aux besoins de l'enfant ? :

La page d'information du ministère de l'E.N n'est pas rassurante. Elle présente des démarches très critiquables, qui évoquent surtout un "amateurisme" déconcertant de ce gouvernement. education.gouv.fr : <https://tinyurl.com/4an4ckdf>



Nous pouvons y lire :

- 1 - "*en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19*" les enfants doivent rester au domicile. Q : pourquoi ne pas exiger une confirmation d'un médecin ? Depuis quand un parent a une expertise de détection de la maladie Covid ?
- 2 - "*fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif*" : Nous relevons plusieurs incohérences très importantes qui nécessiteraient des précisions des institutions car : - Q : Qu'est-ce qu'un "cas positif" ? Est-ce un malade contagieux ? ou une personne testée positive qui peut n'avoir qu'une présence de fragments du virus SARS-COV2, révélée par une analyse PCR qui n'implique pas une contagiosité et ne sera pas forcément malade ? - Q : Pourquoi le médecin familial n'est-il pas exigé pour l'évaluation de la santé de notre enfant ? Il pourrait par exemple, en l'absence de symptôme de la maladie Covid, exiger une culture virale en laboratoire qui serait déterminante pour savoir si le prélèvement effectué contient bien des virus vivants et connaître dans quelle mesure l'enfant pourrait être contaminant en fonction de sa charge virale. - Q - Quid de la poursuite de l'enseignement au domicile des enfants du primaire désignés "cas contacts" dont il n'est pas fait mention, à la différence des collèges/ lycées par exemple ?

Protocole sanitaire et port du masque en milieu scolaire :

Ordonnance du Conseil d'Etat n°452502

– 1er Juin 2021 <https://tinyurl.com/yvsfkwa4>



1 - "Le protocole sanitaire ne constitue pas une obligation juridique. Ainsi, il s'applique "dans la mesure du possible" **sans excès et en prenant en compte l'intérêt supérieur de l'enfant.**"

2 - "les établissements n'ont pas à apprécier de la valeur et de la teneur des certificats médicaux qui leur sont présentés, notamment sur le non port du masque, et doivent s'y conformer."

Que pouvons-nous en déduire ?

A parti du premier point de cette ordonnance :

- les protocoles sanitaires devraient être adaptés aux situations locales et à chaque établissement. En prenant en compte les paramètres sanitaires objectivés fournis par un réseau "sentinelle" local qui identifierait et qualifierait l'intensité de l'évolution du nombre des malades sur le territoire qui concerne l'école. Exigeons cela de nos préfets. L'obéissance à tout protocole - qui n'est pas une loi - n'a d'intérêt que parce qu'il a un réel sens sanitaire et non du seul fait d'une obligation administrative parachutée.

Nous sommes des parents responsables et non de simples sujets, complètement infantilisés depuis le début de cette épisode sanitaire. Nous sommes les seuls tuteurs légaux de nos enfants et seuls responsables de leur santé et ceci jusqu'à leur majorité et pas seulement jusqu'à leur 16 ans.

Q : Pourquoi nos enfants devraient-ils souffrir de consignes sanitaires nationales inadaptées à ce qu'ils vivent réellement ? Nous, parents, au regard de "l'intérêt supérieur de l'enfant" devrions exiger de nos institutions qu'elles cartographient

le nombre réel de malades sur notre territoire et ainsi nous délivrer un indicateur épidémiologique local qui nous permette à nous parents de participer sereinement à tout protocole qui nous serait proposé. Rappelons que cet outil existe déjà et mériterait d'être géographiquement plus précis. Il est produit par le Réseau Sentinelle qui recense les déclarations de médecins généralistes adhérents.

Ce réseau fait état de réels cas médicaux : c'est à dire des malades et non des personnes testées PCR positif sans nécessairement de diagnostic de maladie COVID. <https://sentiweb.fr/>



Vous constaterez par vous-même que nous sommes en drapeau vert depuis le mois de juin et face à constat, nous nous interrogeons sur la pertinence d'une rentrée scolaire placée au niveau "jaune" des mesures et non "verte". Certainement une question juste, à poser à vos directeurs d'établissement.

De l'inutilité des masques à l'école : Les principales institutions pédiatriques (SFP, AFPA et CNPP) ont demandé le retrait immédiat du masque à l'école ; l'épidémiologiste Martin Blachier : "Sauvons notre honneur : levons immédiatement le port du masque à l'école primaire!" ; dans une tribune collective, des orthophonistes appellent à mettre fin au port du masque à l'école ; voir le site enfance-libertes.fr <https://tinyurl.com/37fhshbe>



Rappelons-nous que :

- 1 - *"Depuis le début de cette pandémie, la France compte 4 (quatre) décès entre 0 et 9 ans, et 9 (neuf) entre 10 et 19 ans associés à la Covid-19". Et "la plupart de ces décès affectent des enfants dont l'état de santé est fragile par ailleurs"*



<https://tinyurl.com/4na5y84b>

- 2 - *Le risque de décès suite à une infection chez les 5-15 ans est excessivement faible, pour ne pas dire négligeable (de l'ordre de 0.001%, soit 1 décès pour 100 000 enfants infectés).*

- 3 - *Les enfants disposent d'une protection humorale spécifique contre le SARS-CoV-2 très efficace, même sans avoir été en contact avec le virus.*

Ainsi : "Le personnel éducatif et les adultes en milieu scolaire ne sont généralement pas considérés comme présentant un risque d'infection plus élevé que les autres professions."

Masque exigé par le protocole de l'E.N :

"le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple)." L'évocation d'une filtration à >90% est rassurante a priori. Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Un masque de Type I a une efficacité de filtration bactérienne > 95 % d'un aérosol de taille moyenne 3 µm (micromètre) or le Coronavirus (0.1 µm) est 30 fois plus petits.

Edition / Impression : association la RENA/ANNONAY
Ne pas jeter sur la voie publique

Information dernière minute : création du Collectif pour une Scolarité Apaisée - Collectif d'information et de soutien aux parents, élèves, enseignants et personnels d'éducation (scolarite-apaisee@protonmail.com)

Son Rôle ? Il est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. En revanche, il ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air.



<https://tinyurl.com/ytrvphr9>

Alors que l'Éducation nationale confirme la très faible contamination des enseignants (0,09 à 0,18%), les effets délétères du protocole sanitaire sur la santé des enfants sont nombreux :

- Somatiques : mauvaise oxygénation, céphalées, affections dermatologiques, etc.
- Psychiques : peur de la réprimande, angoisses, agressivité, dépression, etc.
- Cognitifs : troubles de l'attention, des apprentissages, de l'articulation, etc.
- Relationnels : troubles de la communication, graves perturbations dans le vivre-ensemble et la socialisation

PARENTS IL EST TEMPS DE DIRE STOP A CETTE MALTRAITANCE

CES ARGUMENTS OBJECTIFS DEVRAIENT NOUS ASSURER DE NOTRE BON DROIT.

Défendons nos droits :

L'association Réaction19 vous propose des outils juridiques et des préconisations de démarches pour faire valoir vos droits de parents et exiger de préserver la dignité et les droits fondamentaux de nos enfants.



<https://tinyurl.com/4rfshbrz>

Organisons-nous collectivement :

Suite à la déclaration de M Macron du 12 juillet dernier plusieurs collectifs sont à présent à l'oeuvre sur le territoire.

- Collectif pour une Scolarite-Apaisée

- Collectif Réinfo-Covid07

- Collectif Vivarais Libre

<https://tinyurl.com/3z86np3s>



Traitements : la question TABOUE ..

Quand le Ministre Véran parle de se rapprocher des médecins généralistes qui peuvent proposer des traitements.



<https://tinyurl.com/7h d3acdf>

Le médicament Ivermectine au centre des interrogations en France est pourtant très largement utilisé en Inde notamment.



<https://tinyurl.com/4w2ajjjb>

Cet outil Gazette ne prétend pas à "LA" vérité mais seulement offrir un autre point de vue.